

RAPPORT N° 04/4-61
au Conseil Municipal

OBJET

**CREATION DE POSTES
A L'EFFECTIF DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Assistante Administrative (1)
Régisseur Placier (2)

En application de l'Article R. 2221-72 5° du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose, sur l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place, de créer à son effectif les postes suivants :

→ 1 poste d'Assistante Administrative

- fonctions : secrétariat du service et gestion des dossiers,
- niveau de recrutement : BAC + 2 ou expérience confirmée,
- niveau de rémunération : base 1 305,71 euros bruts mensuel révisable ;

→ 2 postes de Régisseur Placier

- fonctions : gestion des emplacements d'occupation des marchés et du domaine public, perception des redevances et droits de place,
- niveau de recrutement : BAC ou expérience confirmée,
- niveau de rémunération : base 1 169,42 euros bruts mensuel révisable.

S'agissant d'une régie dotée de la seule autonomie financière exploitant un service industriel et commercial, le régime de son personnel relève du droit privé.

A ce titre, les contrats d'embauche seront conclus sur la base d'un contrat à durée déterminée d'une année pouvant être renouvelé en contrat à durée indéterminée après évaluation de la manière de servir de l'agent.

La dépense est inscrite au Budget de la Régie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE DEPUTE-MAIRE
Paul Victoria
René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/4-61
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 août 2004**

OBJET

**CREATION DE POSTES
A L'EFFECTIF DE LA REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**

Assistante Administrative (1)
Régisseur Placier (2)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/4-61 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Sur avis préalable du Conseil d'Exploitation de la Régie Marchés et Droits de Place, approuve la création à son effectif de :

- 1 poste d'Assistante Administrative,
- 2 postes de Régisseur Placier.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint Denis, le **27 AOUT 2004**



LE DEPUTE-MAIRE

[Signature]
Paul VICTORIA

